



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
28 juin 2004  
Français  
Original: anglais

---

**Assemblée générale**

**Cinquante-huitième session**

Points 10, 28, 30, 37, 38, 39, 44, 46, 60, 73, 93, 95, 100,  
106, 116 et 156 de l'ordre du jour

**Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation**

**La situation en Afghanistan et ses conséquences  
pour la paix et la sécurité internationales**

**Question de Chypre**

**La situation au Moyen-Orient**

**Question de Palestine**

**Nouveau Partenariat pour le développement  
de l'Afrique : progrès de la mise en œuvre  
et appui international**

**Culture de paix**

**Vers des partenariats mondiaux**

**Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire**

**Désarmement général et complet**

**Développement durable et coopération  
économique internationale**

**Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif  
à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21  
et des textes issus du Sommet mondial  
pour le développement durable**

**Mondialisation et interdépendance**

**Développement social, y compris les questions  
relatives à la situation sociale dans le monde  
et aux jeunes, aux personnes âgées,  
aux handicapés et à la famille**

**Droit des peuples à l'autodétermination**

**Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

**Conseil de sécurité**

**Cinquante-neuvième année**



**Lettres identiques datées du 25 juin 2004,  
adressées au Secrétaire général et au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de Président du Groupe de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le texte de la Déclaration d'Istanbul, que la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères a adoptée à sa trente et unième session, tenue à Istanbul du 14 au 16 juin 2004 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 10, 28, 30, 37, 38, 39, 44, 46, 60, 73, 93, 95, 100, 106, 116 et 156 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,  
Président du Groupe de l'Organisation  
de la Conférence islamique  
(*Signé*) Ümit **Pamir**

**Annexe aux lettres identiques datées du 25 juin 2004,  
adressées au Secrétaire général et au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration d'Istanbul**

Nous, ministres des affaires étrangères et chefs de délégation ayant participé à la trente et unième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, session du progrès et de l'harmonie mondiale, déclarons solennellement ce qui suit :

1. Nous réaffirmons notre attachement aux buts, objectifs et principes de notre Organisation, tels qu'ils sont énoncés dans sa Charte.

2. Nous tirons notre force et notre confiance de l'islam, religion fondée sur la paix, l'harmonie et la tolérance, qui inspire notre quête de la liberté, de la paix et de la prospérité.

3. Nous avons dressé un bilan complet des événements qui dominent actuellement la scène internationale et sommes convenus d'affirmer notre volonté collective avec davantage de force à la seule fin de concourir à la justice, à la paix et à l'harmonie.

4. Nous sommes déterminés à parvenir à un règlement pacifique de toutes les questions internationales et à nous employer à persuader toutes les parties concernées à agir en conséquence.

5. Nous décidons de proposer notre appui immédiat pour soutenir le peuple palestinien dans sa détermination et l'aider à faire valoir son droit à la liberté et à l'établissement d'un État indépendant et souverain.

Nous enjoignons le Quatuor à s'employer à mettre un terme à l'agression israélienne sous toutes ses formes, à assurer une protection internationale au peuple palestinien, à garantir la liberté de mouvement de ce dernier et de ses dirigeants et à rechercher une solution durable dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route fondée sur les résolutions 242, 338 et 1397 du Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi que sur la résolution 194 de l'Assemblée générale des Nations Unies, sur les principes énoncés dans la Conférence de Madrid et sur l'Initiative de paix arabe, afin d'instaurer une paix globale dans la région, notamment dans la voie des négociations avec la Syrie et le Liban.

Nous avons ainsi décidé d'appuyer et de suivre de près les initiatives en faveur d'une paix globale et de déclarer que l'Organisation de la Conférence islamique souscrira pleinement à leur succès.

6. Nous soutenons les mesures qui visent à mettre fin à l'occupation de l'Iraq. Nous soutenons également le processus dans le cadre duquel les Iraquiens recouvreront leur souveraineté et nous estimons que ces derniers doivent exercer pleinement leur autorité. Il faut de même que la transition politique vers la constitution d'un gouvernement inclue toutes les parties et soit transparente.

Nous nous félicitons à cet égard que le Conseil de sécurité des Nations Unies ait adopté à l'unanimité la résolution 1546 qui définit le cadre de cette transition.

Nous avons décidé d'aider activement l'Iraq à accomplir cette transition et à satisfaire ses besoins.

7. Nous continuerons d'appuyer le processus de reconstruction de l'Afghanistan.

Nous réaffirmons notre position de principe sur la question du Jammu-et-Cachemire. Tous les droits du peuple du Jammu-et-Cachemire, notamment son droit à l'autodétermination prévu par les résolutions du Conseil de sécurité doivent être pleinement respectés, de même que sa volonté. Nous nous félicitons par ailleurs du dialogue engagé par le Pakistan et l'Inde et exprimons l'espoir qu'il débouchera sur un règlement du différend relatif au Cachemire.

Nous soutenons par ailleurs le règlement du conflit entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie dans le respect de l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan.

Nous soutenons de même les initiatives visant à régler toutes les autres questions qui préoccupent l'Organisation de la Conférence islamique.

8. Nous décidons de prêter une attention particulière aux problèmes liés aux conflits régionaux, au développement économique, à la santé et à la famine que l'Afrique connaît depuis longtemps. Nous appuierons le règlement pacifique de ces conflits ainsi que le développement durable et le progrès social en Afrique. Nous jouerons pleinement notre rôle dans les efforts déployés à cette fin.

9. Nous condamnons fermement le terrorisme sous toutes ses formes, notamment le terrorisme d'État, exprimons notre profonde sympathie et déclarons notre soutien aux pays qui ont été victimes d'attentats. Nous sommes convenus de redoubler d'efforts pour combattre ce fléau international.

10. Nous félicitons le peuple chypriote turc d'avoir massivement approuvé le plan de règlement des Nations Unies relatif à l'unification de l'île, dans le cadre d'un nouveau partenariat bizonal entre deux États constitutifs politiquement égaux. Nous souscrivons au rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en date du 28 mai 2004, ainsi qu'aux conclusions et recommandations qui y sont formulées. Nous appuyons également les missions de bons offices du Secrétaire général.

Compte tenu de l'évolution radicale de la situation de Chypre à la suite des référendums du 24 avril 2004, nous décidons de prendre des mesures pour mettre fin à l'isolement injuste des Chypriotes turcs. Dans le même esprit, nous nous réjouissons des mesures analogues que la communauté et les instances internationales prendront en ce sens.

11. Nous sommes déterminés à poursuivre sur la voie du progrès politique, économique, social et culturel en tant qu'États souverains et à appuyer mutuellement les initiatives nationales que nous prendrons à cette fin.

Confiants dans notre force et nos valeurs, et afin d'approfondir nos échanges avec l'Organisation de la Conférence islamique et de renforcer l'entente et la coopération au niveau mondial, nous arrêtons le cadre et la ligne de conduite ci-après :

Nous sommes des États souverains qui œuvrent en faveur du progrès politique, économique, social et culturel. Nous sommes attachés à la liberté et à l'égalité de nos citoyens. Nous aspirons tous à renforcer le caractère représentatif et les

pratiques démocratiques de nos gouvernements. Nous sommes tous déterminés à assurer une éducation moderne à nos nouvelles générations. Nous nous emploierons activement à promouvoir le développement économique et social de nos sociétés et prendrons des mesures pour éradiquer la pauvreté.

En tant que membres de l'Organisation de la Conférence islamique, nous soutiendrons mutuellement les progrès que nous accomplirons et les réformes que nous entreprendrons à notre initiative. En tant qu'institution, l'Organisation de la Conférence islamique mettra par ailleurs au point des moyens et modalités pour promouvoir le progrès dans un cadre collectif.

Nous souscrivons au concept de modération éclairée et préconisons la constitution rapide d'une commission composée de personnalités éminentes pour permettre à l'Oumma de relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

L'Organisation de la Conférence islamique établira de même des relations institutionnelles avec d'autres organisations régionales et internationales pour promouvoir la coopération intra et interrégionale afin d'appuyer ses projets.

12. Nous nous réjouissons de la tenue à Istanbul, les 4 et 5 octobre 2004, du deuxième Forum conjoint de l'Organisation de la Conférence islamique et de l'Union européenne, qui devrait être l'occasion d'un renforcement appréciable de la coopération et de l'entente internationales.

13. Enfin, nous réaffirmons notre détermination à resserrer nos liens et à renforcer notre solidarité en ces temps difficiles.

Le 16 juin 2004

---